



Comment obtenir un relevé de compte bancaire

Par Visiteur

Bonjour

En septembre 2009, J'ai prêté 10000 euros à un ami qui rencontrait des difficultés financières avec sa société. J'ai retiré cet argent auprès de ma banque. Il m'avait promis de me rembourser ou de commencer à me rendre cet argent fin 2010.

Je l'ai relancé en fin d'année. Donc, il m'a de nouveau assurée de commencer à me rembourser.

Cependant, il ne l'a pas fait.

Et, à ce jour, malgré mes rappels, je n'ai plus aucune réponse de sa part à ce sujet, et j'ai besoin de récupérer mon argent car j'ai maintenant des ennuis financiers. Je suis veuve, je vis seule, et je suis en traitement pour dépression nerveuse depuis plusieurs années, suite au suicide de mon époux.

J'ai en ma possession le relevé de mon compte bancaire où figure mon retrait d'argent pour lui.

Ma question est :

Comment puis-je obtenir une copie de l'extrait de son relevé bancaire qui fait apparaître le dépôt de cette somme auprès de sa banque, car je voudrais solliciter le juge de proximité pour enclencher une injonction de payer ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Comment puis-je obtenir une copie de l'extrait de son relevé bancaire qui fait apparaître le dépôt de cette somme auprès de sa banque, car je voudrais solliciter le juge de proximité pour enclencher une injonction de payer ?

Votre demande ne pourra pas aboutir auprès de la banque.

En outre cela n'a aucune valeur et ne prouve pas que la somme était un prêt et non une libéralité.

Par ailleurs du fait du montant de la dette vous devez saisir le Tribunal d'instance.

Avez vous une reconnaissance de dette ?

Quelle était la nature de vos relations avec ce monsieur ?

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre réponse.

Malheureusement, je lui ai prêté l'argent sans reconnaissance de dette.

J'ai eu une relation plus qu'amicale avec ce monsieur (plus jeune que moi) et que je connais depuis 5 ans. A l'époque où je l'ai rencontré, par l'intermédiaire d'une amie commune, il était célibataire et nous avons eu une liaison sentimentale qu'il n'a jamais voulu stopper même lorsqu'il a rencontré, par ailleurs, celle qui, maintenant, est devenue sa femme. Actuellement, il est père de famille. Il a toujours son commerce de boulangerie-pâtisserie qui se situe à côté de mon domicile.

Je connais sa famille, ses parents, des amis en commun.

Lorsque je lui ai prêté cet argent, je lui ai dit que je ne voulais plus avoir de relations avec lui afin qu'il n'y ait pas d'amalgame. Lui, m'avait certifié que je pouvais avoir confiance car il ne voulait pas briser notre « amitié ».

Cependant, je pense que même si, en 1 an et demi, il n'a pas pu récupérer cette somme pour me la rendre, il aurait dû me rembourser petit à petit (mensuellement). Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il ne l'a pas fait. Et, maintenant, je doute réellement de sa sincérité, je ne sais plus quoi faire. Et de ce fait, mon état dépressif s'aggrave.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement la situation.

Rien n'est perdu vous pouvez saisir le afin de solliciter le recouvrement de la dette.

Cependant il y a un problème relatif à la preuve que la somme versée était un prêt et non une donation. Ce n'est pas tant le fait que vous n'ayez pas de reconnaissance de dette qui pose problème mais davantage la nature de vos relations avec ce monsieur. En effet, il existe entre concubins une présomption de libéralité. Autrement dit la sommes versée est présumée être une donation.

Cordialement